



TERRAIN DE PICKLEBALL PARC LORRAINE



HORAIRE D'UTILISATION

La pratique du pickleball est permise sur le terrain ligné à cet effet selon l'horaire suivant :

- **Priorité au pickleball** : tous les jours de 8 h à 12 h
- **Priorité au tennis** : tous les jours de 12 h à 23 h



RÈGLES D'UTILISATION

- Les activités offertes par la Ville ont préséance sur la pratique libre.
- Les joueurs doivent porter un chandail ainsi que des chaussures de sport.
- Le terrain est disponible aux heures justes (ex.: 10 h, 11 h). Il doit être libéré à la fin de chaque heure pour laisser la place aux joueurs en attente, et ce, quelle que soit l'heure d'arrivée des joueurs sur les terrains.
- Le terrain est attribué selon la règle du premier arrivé, premier servi. Il n'y a aucune possibilité de réserver un terrain. L'attente doit se faire sur place.
- Seuls les joueurs sont admis sur les terrains.
- Les joueurs doivent faire attention au matériel et aux installations.
- Il est interdit de fumer, de consommer de la nourriture, de l'alcool ou de la drogue ainsi que d'apporter des contenants de verre sur les terrains.
- Les patins à roues alignées, les planches à roulettes, les bicyclettes, les poussettes, les carrosses, les trottinettes et les animaux doivent demeurer à l'extérieur des terrains.
- Toute personne qui ne respectera pas les règlements, qui emploiera un langage grossier ou qui adoptera un comportement inadéquat pourra être expulsée du terrain.

En cas d'urgence ou de blessures, composez le 9-1-1. Veuillez signaler toute défectuosité ou anomalie au 450 621-8550, poste 275.

Vous avez des commentaires ou des suggestions au sujet du terrain de pickleball? Écrivez-nous à loisirs@ville.lorraine.qc.ca.



Ville de LORRAINE